

---

 Un bon journal
 

---

Qu'est-ce donc qu'un bon journal ?

L'abbé Garnier, dans son livre intitulé : *Cours de pastorale*, dit :

« Un journal ne peut être appelé bon, que s'il ne contient aucune partie mauvaise. *Bonum ex integra causa, malum ex quocumque defectu.* »

Donc, tout journal qui contient, ou tous les jours, ou de temps en temps, des pages risquées, soit au point de vue religieux, soit au point de vue moral, ne peut être appelé un bon journal.

Que doit-on à un bon journal ?

On doit l'aider pécuniairement si on a de l'argent ; prendre au moins un abonnement ; engager ses connaissances à s'abonner elles-mêmes.

Laissons les journaux suspects, les mauvais journaux, les journaux neutres.

---

 Théologie populaire
 

---

Est-ce que les prêtres ont le pouvoir de remettre les péchés commis après le baptême ?

Tout chrétien sait que Notre-Seigneur avait le pouvoir de pardonner les péchés : 1° parce qu'il était Dieu ; 2° parce qu'il les pardonna souvent pendant qu'il était sur la terre, comme il le prouva par plusieurs miracles. Ainsi, par exemple, les Évangélistes saint Marc et saint Jean racontent que, lorsqu'il guérissait les pauvres malheureux qui étaient malades et souffrants depuis des années, il leur disait : « Vos péchés vous sont pardonnés ; levez-vous, emportez votre lit et marchez. Ce qu'ils faisaient aussitôt, sans le secours de personne.

Puisque Notre-Seigneur lui-même avait le pouvoir de pardonner les péchés, il pouvait le donner à ses apôtres s'il le désirait, et de fait il le leur donna ainsi qu'à leurs successeurs. S'il ne l'eût pas fait, comment ceux qui retombent dans le péché après le baptême auraient-ils pu être pardonnés ?

Comme ce pouvoir était nécessaire aussi longtemps que le monde durerait, il l'a confié à son Église, qui doit durer jusqu'à la fin du monde. Avant sa mort, Notre-Seigneur avait promis à ses Apôtres de leur donner ce pouvoir de pardonner les péchés, et il le leur donna après sa résurrection, lorsqu'il leur apparut, souleva sur eux, et leur dit : « les péchés seront remis à ceux à